

Assemblée communale ordinaire
7 juin 2022 à 20h00
à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Discuter et approuver les comptes 2021 et voter les dépassements de crédit
3. Discuter et voter le nouveau règlement sur les élections communales
4. Information concernant l'organisation de l'élimination des déchets encombrants, papier, carton
5. Divers

Alain Gerster, Président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Il constate que l'assemblée a été convoquée selon les dispositions légales et présente l'ordre du jour qui est accepté tel qu'établi par l'assemblée.

34 citoyens participent à l'assemblée.

Gérard Bonvallat et Baptiste Choulat sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président soumet le PV de la dernière assemblée communale à l'assemblée. Il n'y a aucune remarque et celui-ci est donc accepté avec remerciements à son auteur.

Point 2. Discuter et approuver les comptes 2021 et voter les dépassements de crédit

Le Maire introduit ce point par différents tableaux notamment l'évolution des dettes qui se montent actuellement à plus de 9 MIO. En parallèle, l'évolution de la population est négative ces 10 dernières années. La dette par habitant se monte ainsi à près de Fr. 8000.-.

La caissière passe ensuite en revue les principales modifications par rapport au budget :

- Les vacations du Conseil ont fortement augmenté en relation avec l'élaboration du plan d'aménagement local
- Un nouveau poste pour les ducroires a été créé avec un montant de Fr. 4'300.-
- La contribution de Fr. 11'000.- pour la piscine de Porrentruy n'a pas été demandée
- La fête de la Baroque et le souper des personnes âgées n'ont pas eu lieu à cause du Covid, donc les prestations n'ont pas été versées
- La contribution à l'AVS se monte à Fr. 355'000.- au lieu de Fr. 371'000.-
- Une dépense de Fr. 12'000.- a été effectuée pour l'aménagement du local des jeunes

- La contribution à la Maison de l'enfance de Porrentruy correspondant au déficit de la crèche et UAPE se monte à Fr. 105'000.-
- Les frais pour les routes communales se montent à Fr. 228'000.- au lieu de Fr. 251'000.-
- Pour le PAL, il y a eu pour Fr. 39'000.- de frais contre Fr. 10'000.- au budget
- La contribution pour l'aide sociale cantonale se monte à Fr. 483'000.-
- Avec le nouveau modèle comptable MCH2, les services communaux ne doivent plus être équilibrés, ainsi le service de l'eau est déficitaire de Fr. 10'000.-, la SNEP dégage un bénéfice de Fr. 25'000.-, le compte du SEPE un bénéfice de 15'000.-, le service des déchets un déficit de Fr. 9'000.-, le service de la gestion des eaux de surface un bénéfice de 18'000.-, le cimetière un déficit de Fr. 5'000.- et la forêt un bénéfice de Fr. 76'000.-
- L'association du château d'Asuel a bénéficié d'une subvention de Fr. 10'000.- pour ses travaux d'ouverture au public
- Les gains réalisés du patrimoine financiers sont à indiquer dans le nouveau plan comptable. Ils se montent à Fr. 304'800.-. Ils ont été attribués en contrepartie aux réserves de la politique budgétaire.
- Un prélèvement de Fr 30'000.- a été effectué de cette réserve.
- Au final, les comptes bouclent avec un total de revenus de Fr. 5'678'877.10 et dégagent un bénéfice de Fr. 45'087.84 avant mise en compte dans les réserves des services communaux et un bénéfice final de Fr. 1'986.72 à répartir.

Concernant les améliorations foncières simplifiées de Miécourt, la caissière informe qu'il reste un solde négatif de Fr. 34'000.- selon le décompte, mais que la Commune doit encore payer des amortissements de Fr. 17'000.- annuels pour son propre compte.

Le déficit de la crèche est dû à un changement de mode de subventionnement du Canton, mais également au problème que représente les irréguliers. Le conseiller en charge aura d'ailleurs un entretien avec la direction de la crèche prochainement pour aborder le sujet.

2 citoyens interviennent pour soutenir la crèche. C'est une activité importante pour le soutien aux familles et une attractivité importante pour les jeunes familles qui souhaitent s'établir dans la Commune.

A la suite de ces quelques remarques de l'assemblée, le Maire donne connaissance du rapport de la fiduciaire GNG Révision Sàrl qui a contrôlé les comptes et recommande à l'assemblée de les accepter.

En votation, l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2021 tels que présentés.

Point 3. Discuter et voter le nouveau règlement sur les élections communales

Le Maire informe que c'est suite à la modification de la législation cantonale que le Délégué aux affaires communales a demandé de modifier le règlement communal sur les élections communales.

Les modifications à valider sont de nouvelles échéances dans la procédure. Ainsi, le délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi de la 8^e semaine avant l'élection. Les délais pour le retrait de nom et la modification des listes sont également modifiés. Au final, le matériel de vote sera

distribué bien plus tôt, soit entre la 4^e et la 3^e semaine avant l'élection au lieu de 10 jours avant.

L'entrée en vigueur se fera de suite et concernera donc les élections communales de cet automne.

En votation, l'assemblée accepte à l'unanimité ces modifications.

Point 4. Information concernant l'organisation de l'élimination des déchets encombrants, papier, carton

Le Conseiller communal Cédric Sprunger en charge du dicastère informe que la nouvelle loi sur les déchets et sites pollués de 2020 donne un délai de 4 ans pour que les Communes mettent à jour leur propre règlement.

Un élément nouveau et important relatif aux nouvelles règles est le principe de causalité : c'est au pollueur de payer. La taxe de base telle que pratiquée actuellement n'est plus en adéquation à ce principe. Il faudra donc changer la manière de faire avec la récolte des déchets encombrants pour que ceux-ci soient facturés au poids. Le Conseil communal s'est approché de l'entreprise Ramseyer de Courgenay qui a les installations nécessaires pour convenir d'un partenariat. Cette entreprise travaille déjà avec Courgenay et Cornol.

La taxe de base des déchets sera diminuée et les citoyens paieront en fonction des déchets qu'ils produiront effectivement. Il y a encore un fonds de réserve de près de Fr. 60'000.-.

Au niveau règlementaire, le Canton prépare un nouveau règlement type que le Conseil communal espère soumettre à l'assemblée en fin de cette année.

Concernant le transport des encombrants, il est relevé que déjà actuellement, les citoyens sont organisés avec la famille ou entre voisins pour se déplacer jusqu'à la place de récolte des encombrants. Faire quelques kilomètres de plus ne changera pas grand-chose.

Point 5. Divers

Un citoyen demande s'il y a un règlement communal pour le stationnement de voitures sur les routes communales. Le Maire répond par la négative. S'il y a des soucis, le mieux est de prendre contact avec les personnes concernées. En cas de nécessité, la possibilité de dénonciation est toujours possible.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée et souhaite à chacun un bel été. Il est alors 21h20.

Au nom de l'assemblée

Le Président

Le Secrétaire

Alain Gerster

Christian Gerber